



Présidence : Espagne

652ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 15 février 2007

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 12 h 55

2. Président : M. C. Sánchez de Boado y de la Válgoma

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, exprimé ses condoléances suite au décès du capitaine de groupe Pete Whitaker, Conseiller militaire principal de la délégation du Royaume-Uni auprès de l'OSCE.

Président, Royaume-Uni

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : RAPPORT DU DIRECTEUR DU CENTRE DE
PREVENTION DES CONFLITS

Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/30/07 OSCE+), Allemagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/123/07), Fédération de Russie (PC.DEL/132/07 OSCE+), Arménie, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/128/07), Kazakhstan, Tadjikistan, Kirghizistan, Président

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

a) *Elections présidentielles au Turkménistan, tenues le 11 février 2007, et prestation de serment du Président du Turkménistan le 14 février 2007* : Turkménistan (PC.DEL/127/07 OSCE+), Allemagne-Union européenne

- b) *Projet de résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix, la sécurité et le développement* : Arménie (PC.DEL/125/07), Géorgie (également au nom de l'Azerbaïdjan, de la Moldavie et de l'Ukraine) (PC.DEL/129/07 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/130/07 OSCE+), Fédération de Russie (également au nom des coprésidents du Groupe de Minsk) (CIO.GAL/19/07), Fédération de Russie (PC.DEL/133/07 OSCE+)

Droit de réponse : Azerbaïdjan, Fédération de Russie

- c) *Développements récents au Kirghizistan* : Kirghizistan (PC.DEL/122/07 OSCE+)
- d) *Situation des droits de l'homme en Ouzbékistan* : Suisse (également au nom du Canada, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège) (PC.DEL/131/07 OSCE+), Ouzbékistan, Kirghizistan, Allemagne-Union européenne
- e) *Echec de la reprise des négociations sur la résolution du conflit transnistrien dans le cadre des négociations à « cinq plus deux »* : Moldavie (PC.DEL/124/07 OSCE+), Fédération de Russie
- f) *Questions de protocole* : Liechtenstein (doyen du Conseil permanent), Suède, Président

Point 3 de l'ordre du jour : DECISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE
 CALENDRIER ET LES MODALITES
 D'ORGANISATION DE LA CONFERENCE
 OSCE-MONGOLIE DE 2007

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision No 781 (PC.DEC/781) sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence OSCE-Mongolie de 2007 ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Mongolie (partenaire pour la coopération), Président

Point 4 de l'ordre du jour : DECISION SUR LES DATES DE LA CONFERENCE
 POLITIQUE DE L'OSCE DE 2007 SUR LE
 PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE DANS LA LUTTE
 CONTRE LE TERRORISME

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision No 782 (PC.DEC/782) sur les dates de la Conférence politique de l'OSCE de 2007 sur le partenariat public-privé dans la lutte contre le terrorisme ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DECISION SUR LE THEME ET LES DATES DU SEMINAIRE SUR LA DIMENSION HUMAINE A VARSOVIE

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision No 783 (PC.DEC/783) sur le thème et les dates du Séminaire sur la dimension humaine à Varsovie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : DECISION SUR LES DATES DE LA REUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Président (annexe), Israël (partenaire pour la coopération)

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision No 784 (PC.DEC/784) sur les dates de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Biélorussie (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire à la décision)

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT EN EXERCICE

Annonce de la distribution du rapport écrit sur les activités du Président en exercice :
Président

Point 8 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

- a) *Réunion annuelle tripartite de haut niveau entre le Conseil de l'Europe, l'OSCE et les Nations Unies, et les organisations partenaires, tenue à Vienne les 13 et 14 février 2007 : Secrétaire général (SEC.GAL/32/07 OSCE+)*
- b) *Republication des avis de vacances de postes pour les postes à pourvoir par détachement à l'OSCE : Secrétaire général (SEC.GAL/32/07 OSCE+)*

Point 9 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Calendrier indicatif des manifestations de l'OSCE dans le domaine de la dimension humaine (CIO.INF/12/07) : Président*
- b) *Processus de sélection pour la nomination du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales (CIO.GAL/18/07 Restr.) : Président*
- c) *Elections législatives en Arménie, devant se dérouler le 12 mai 2007 : Arménie (PC.DEL/126/07)*

d) *Questions de procédure* : Roumanie, Président

4. Prochaine séance :

Mardi 20 février 2007 à 15 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/652
15 février 2007
Annexe

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

652ème séance plénière

PC Journal No 652, point 6 de l'ordre du jour

DECLARATION DU PRESIDENT

Avec l'adoption de la décision sur les dates de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine en 2007, je souhaiterais faire la déclaration suivante, qui sera jointe au journal du jour.

J'ai pris note de la préoccupation exprimée par certaines délégations au sujet du fonctionnement de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Laissez-moi rappeler que cette question a été traitée l'année dernière dans le cadre du suivi de la Décision No 17/05 du Conseil ministériel sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE, adoptée à Ljubljana le 6 décembre 2005, qui, entre autres choses, chargeait le Conseil permanent d'étudier des moyens d'améliorer la planification et l'efficacité des conférences de l'OSCE.

Je rappellerai également au Conseil la disposition figurant dans sa Décision No 476 en date du 23 mai 2002 stipulant que le Conseil permanent peut décider, compte tenu de l'expérience acquise, de procéder à des ajustements supplémentaires des dispositions énoncées dans les annexes de la Décision en question, de manière à accroître encore l'efficacité et l'attrait des réunions sur la dimension humaine.

A cet égard, je reste ouvert à la poursuite des efforts visant à faire progresser tous les aspects du renforcement de l'efficacité de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, y compris un débat libre et spécifique à cette question dans le cadre du Comité sur la dimension humaine.